

COMITÉ DE PILOTAGE

SITE NATURA 2000 FORET ET PELOUSES DE LUSSAC

COMITE DE PILOTAGE
LUSSAC-LES-CHATEAUX

11 JUIN 2024



Agir pour
la biodiversité



ORDRE DU JOUR

- Rappels des enjeux Natura 2000 en France et sur le site de Lussac
- Bilan de l'animation de 2020-2024
- Bilan financier et perspectives 2025
- Questions diverses
- Mot de clôture



Flore des pelouses calcaires © M. REVOL



Rappels des enjeux Natura 2000 en France et sur le site Forêt et pelouses de Lussac

Un objectif

Maintenir et améliorer l'état de conservation des espèces animales et des habitats naturels d'intérêt communautaire présents au sein du site Natura 2000

Une démarche

Concertée et basée sur le **volontariat**

Recherche et **maintien de l'équilibre** des **activités humaines** et de la **préservation des milieux naturels** sur le territoire.

3 outils contractuels basés sur le volontariat

Appui aux **modifications des pratiques**
→ **Subvention** des coûts engendrés

Parcelles agricoles

MAEC

(Mesures Agro-
Environnementales
Climatiques)

Parcelles non agricoles

**Contrats
Natura 2000**

Valorisation de bonnes pratiques
n'engendrant pas de surcoût
(engagement moral)

Charte Natura 2000

Engagements sur 5 ans

**Dans les 3 cas : possibilité d'exonérations fiscales (sur la
part communale et intercommunale de la TFNB)**

**Un lien avec la réglementation :
L'évaluation d'incidences**

Transmission de la compétence Natura de l'Etat (DDT16) à la Région Nouvelle -Aquitaine

Depuis le 1^{er} janvier 2023, et dans les grandes lignes :

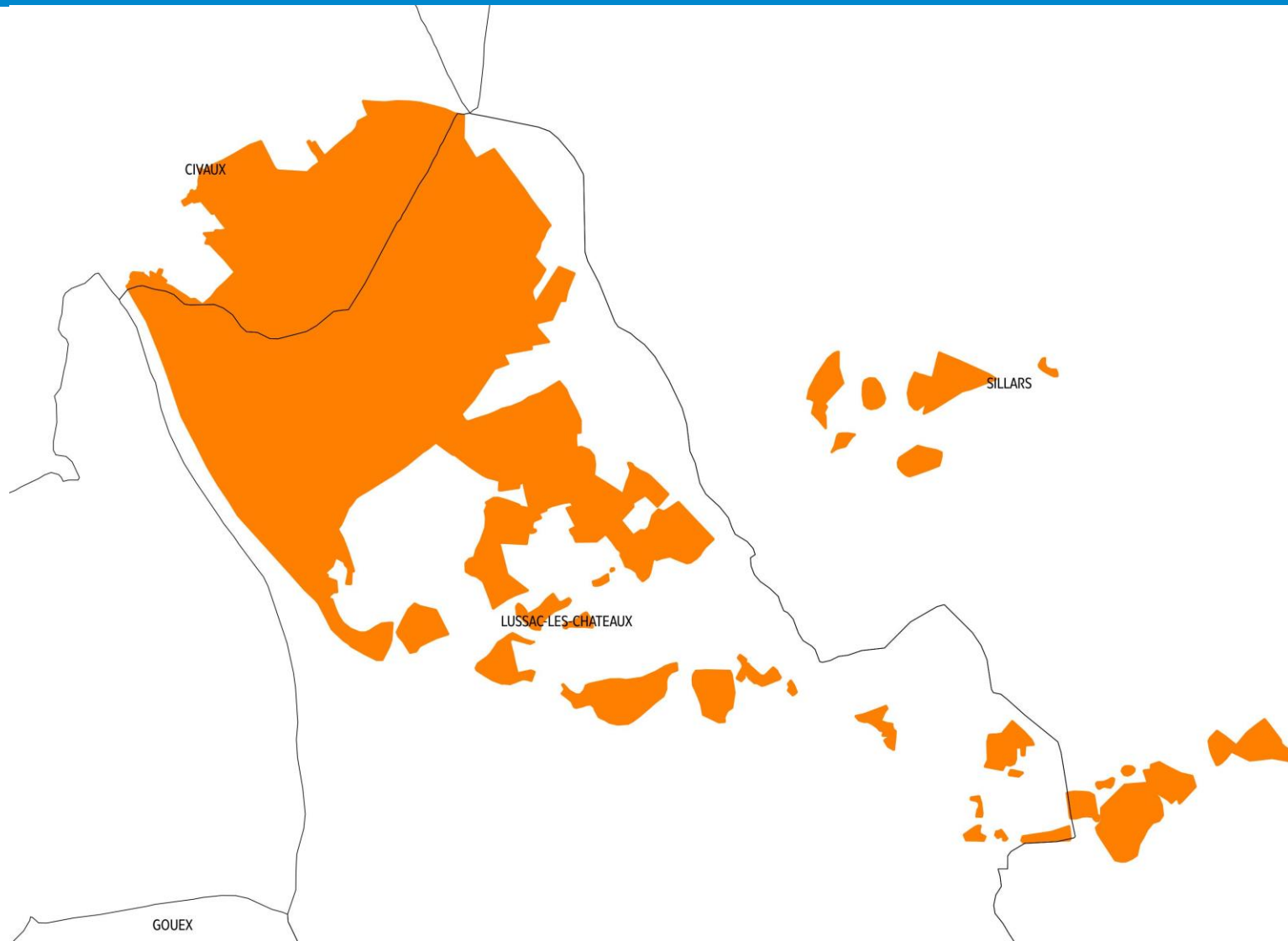
Région : accompagnement des animateurs dans la gestion des sites, création des COPIL et participation, approbation des DOCOB, présidence des COPIL et gestion de l'animation ...

DDT : instruction des évaluations d'incidence

DREAL : Désignation des sites et modification de périmètre



Le site Natura 2000 Forêt et pelouses de Lussac



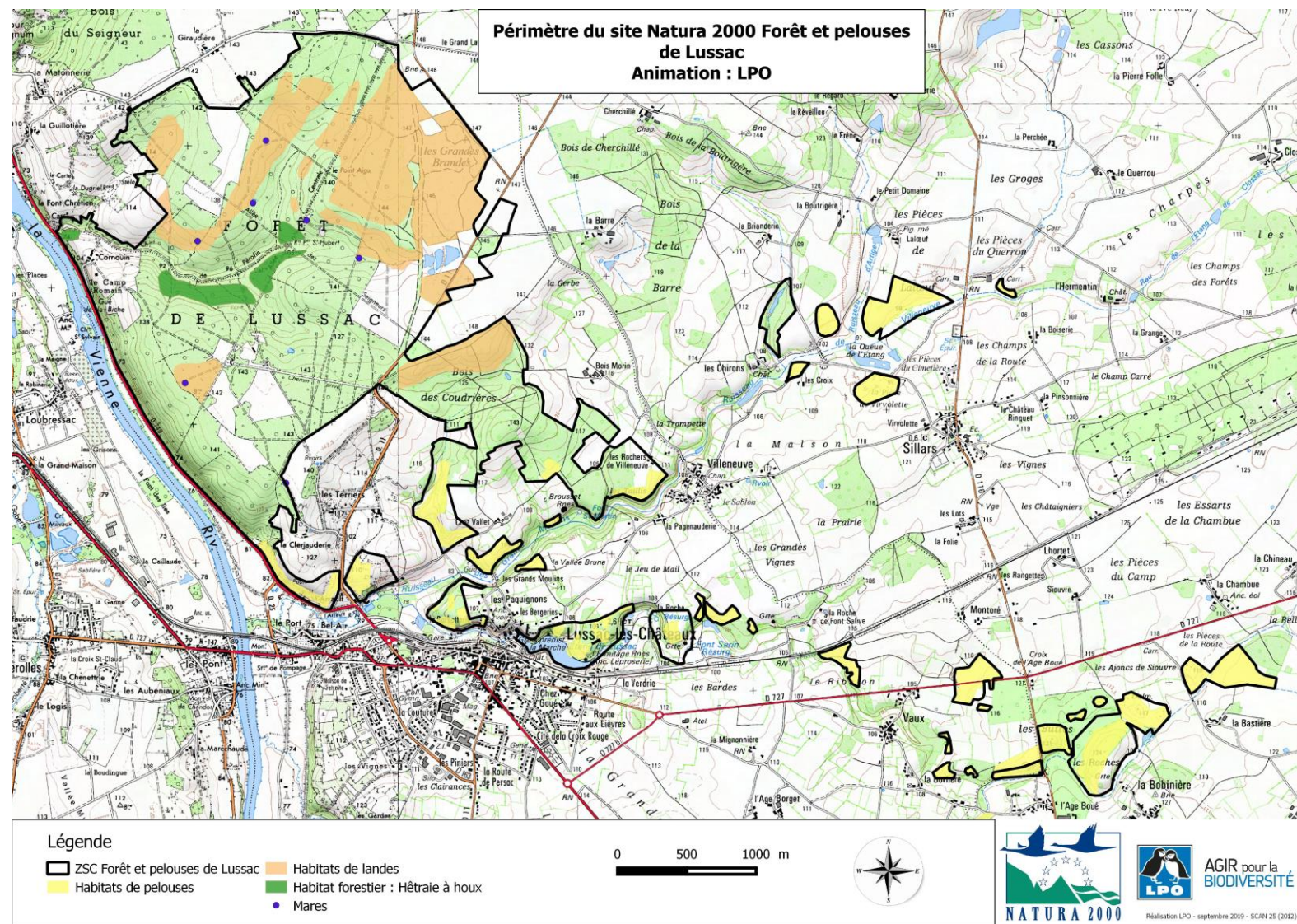
CARTE D'IDENTITÉ

Surface : 850 hectares

3 Communes : Lussac-les-Châteaux, Sillars, Civaux

Désignation : arrêté du 17 octobre 2008

Le site Natura 2000 Forêt et pelouses de Lussac



CARTE D'IDENTITÉ

Surface : 850 hectares

3 Communes : Lussac-les-Châteaux, Sillars, Civaux

Désignation : arrêté du 17 octobre 2008

Forêt et pelouses calcaires offrant une forte richesse de milieux et d'espèces



Pelouses calcaires



Grands rhinolophes



Forêt



Lis martagon



Circaète Jean-le-Blanc



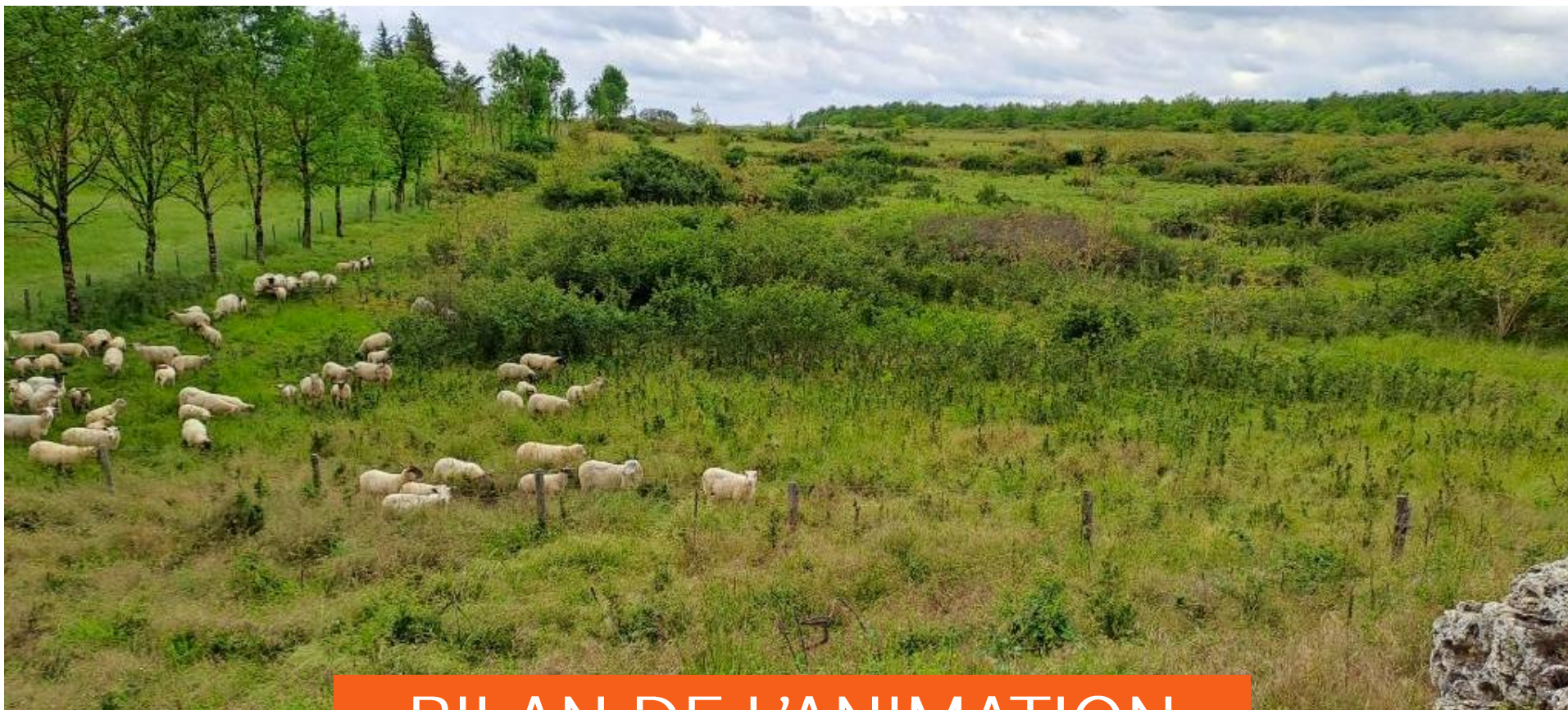
Landes



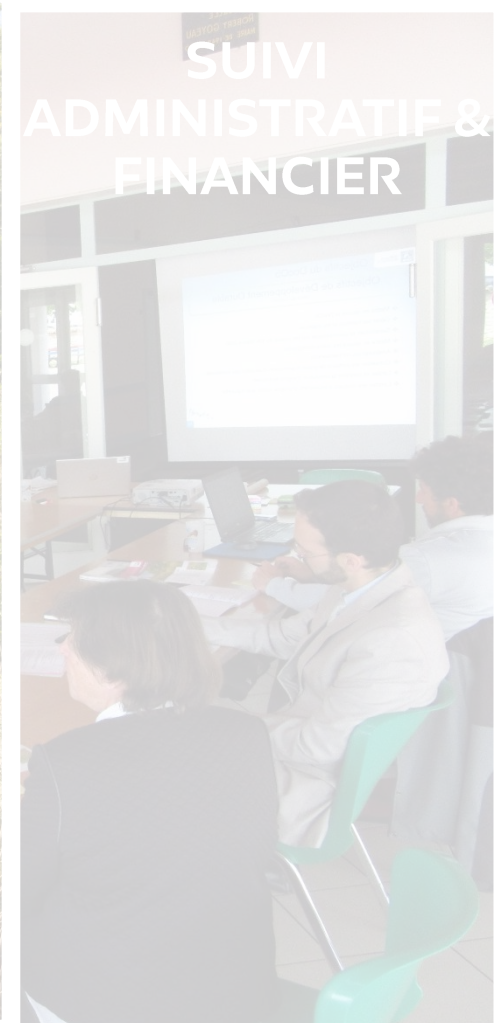
Mares



Triton crêté



BILAN DE L'ANIMATION 2020- 2024



Animations scolaires et grand public

Une animation scolaire et grand public proposée chaque année dans le cadre de l'animation du site

Intervention scolaire auprès des CM1 de Lussac-les-Châteaux 16 et 30 mai 2024

- Temps en classe
- Visite sur le terrain

23 élèves + temps de restitution aux parents



Animation à la découverte de la faune et de la flore de l'étang et des pelouses de Lussac

Le 18 mai 2024

8 personnes



Edition des lettres d'informations

Forêt et pelouses de Lussac

Lettre d'information Natura 2000 n°9 - 2023



Le retour des brebis sur les pelouses calcaires de Sillars...

Le site Natura 2000 « Forêt et pelouses de Lussac » a été désigné notamment pour la protection de plusieurs espèces de chauves-souris que l'on retrouve dans les cavités naturelles et les massifs forestiers du site.

Près de la grotte de Font-Serin, des prairies, des pelouses calcaires et des haies sont entretenues, entre autres, par le Centre de plein air (CPA) de Lathus, propriétaire de parcelles, par le bois d'un contrat de gestion Natura 2000. Ces éléments du paysage sont essentiels au déplacement des chauves-souris, qui y trouvent également des insectes pour se nourrir. L'altération de leur territoire de chasse (prairies, bocage, zones humides, boisement), et la destruction de leurs gîtes sont les principales causes du déclin de ces petits mammifères ailés à l'échelle nationale. Pour tenter d'y remédier, un troisième plan national d'action (PNA) en faveur des chauves-souris est engagé de 2016 à 2025.

Grâce à la réussite du pâturage, les buttes de Sillars voient le retour d'une flore épiphyte et peu commune (incense Sillars).

Des espèces botaniques protégées, ou très rares en France, y sont nombreuses. On y trouve par exemple la sabline des chaumes, une petite plante rarissime d'une dizaine de centimètres de haut, aux fleurs blanches, dont les coteaux du Lussacois abritent une importante population.

Du fait de leur faible productivité, les pelouses ont souvent été abandonnées par les éleveurs du territoire. Mais pas toutes ! Un contrat Natura 2000 a été signé en 2020 avec un propriétaire de 13 hectares de prairies et de pelouses. Le débroussaillage des prunelliers, qui se sont développés avec le temps, et le pâturage d'un troupeau, rendu possible par la pose de clôtures en 2021, aideront à rétablir une végétation rase typique des pelouses calcaires.

C'est ainsi que depuis le printemps 2021, ces parcelles ont retrouvé la compagnie des brebis. Grâce à ces véhicules débroussaillages sur roues, la surface occupée par les prunelliers regagne petit à petit au profit de la végétation herbacée. Un grand merci à l'éleveur qui a accepté de participer à l'opération et sans qui cette restauration de milieu n'aurait pu être possible !



Forêt et pelouses de Lussac

Lettre d'information Natura 2000 n°10 - 2024



Des chauves-souris suivies de près à Font-Serin !

Près de la grotte de Font-Serin, des prairies, des pelouses calcaires et des haies sont entretenues, entre autres, par le Centre de plein air (CPA) de Lathus, propriétaire de parcelles, par le bois d'un contrat de gestion Natura 2000. Ces éléments du paysage sont essentiels au déplacement des chauves-souris, qui y trouvent également des insectes pour se nourrir. L'altération de leur territoire de chasse (prairies, bocage, zones humides, boisement), et la destruction de leurs gîtes sont les principales causes du déclin de ces petits mammifères ailés à l'échelle nationale. Pour tenter d'y remédier, un troisième plan national d'action (PNA) en faveur des chauves-souris est engagé de 2016 à 2025.

Dans le cadre de ce PNA et des objectifs de suivi des populations, Vienne Nature réalise des comptages depuis 2021 dans ce gîte souterrain. Durant la dernière session en janvier 2024, 26 individus ont été observés, parmi lesquels des petits rhinolophes, des minis à moustaches, des minis à oreilles échanquées et des grands minis.

Depuis que les observations sont menées, nous pouvons noter quelques variations :

- o Une possible hausse d'effectifs du petit rhinolophe, excepté en 2024 ;
- o Une hausse possible du minis à oreilles échanquées, qui arrive en adéquation avec l'évolution des effectifs nationaux, régionaux et départementaux depuis quelques années ;
- o Une stabilisation des effectifs du grand minis ;
- o Une baisse des effectifs du minis à moustaches, aucun individu n'ayant d'ailleurs été réobservé en 2021, un seul depuis.

Ce comptage a été réalisé grâce au soutien financier de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et à la collaboration du CPA de Lathus, propriétaire du site. Soutien qu'il puisse se pérenniser !



Petit rhinolophe (MICHEL BRAMARD)

Les souterrains de la grotte de Font-Serin (Aude CROCHET)



Grand minis (BU BRANT)

Mise à jour du site Internet (sortie nature, actus, etc)

Communication LPO Info et facebook aux adhérents LPO

LPO en Vienne
Publié par LPO Vienne · 2 min ·

[Sur le terrain] La greffe de fruitiers : un savoir-faire qui intéresse du côté de Lussac-les-Châteaux !
Plus d'une vingtaine de personnes ont répondu présent ces vendredi 26 et samedi 27 janvier lors des ateliers de greffe d'arbres fruitiers organisés par la LPO en partenariat avec Les Croqueurs de Pommes de la Vienne.

Une première intervention en salle a permis de rappeler le principe de la greffe, en quoi cette pratique peut s'avérer intéressante pour la biodiversité, et pour l'humain qui apprécie tout autant les fruits !

Le lendemain a été l'occasion de s'entraîner à prélever des greffons de pommiers et de poiriers au sein d'une ferme de la commune. Le tout sous le soleil et dans la bonne humeur.

Rdv le jeudi 29 février, toujours à Lussac, pour la suite de la manipulation : la greffe en elle-même ! (gratuit sans inscription)
Photos : LPO (non libres de droit).
(Projet financé avec l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine)



Des nichoirs et des nids dans les fermes de la Vienne
Avec cette belle connaissance du territoire, la LPO a proposé différentes actions aux agriculteurs partenaires afin de mieux accueillir la faune et la flore sauvages. Sur les communes de Lathus-Saint-Rémy, Saulg, Montmorillon et Juchet, des nichoirs ont été installés pour aider la reproduction des oiseaux. Certains espèces, comme la chevêche d'Holland, ont besoin de ces caillots pour faire leur nid. De même, des nichoirs à fauvettes ont été posés pour faciliter leur reproduction en période de sécheresse. En effet, en 2022, il y a eu de fortes pluies et les insectes n'ont pas fait d'oeuf et donc de bœuf.

La Montmorillon a été également équipée de nichoirs, tel le tisserin, une espèce protégée qui effectue la sa lieuse sud-ouest de répartition en France. Il est par exemple absent en Haute-Vienne. Trois exploitations ont été accompagnées par la LPO dans la création de quatre nids et la restauration d'une autre qui était emboissée avec le temps, faute d'entretien, afin d'être un espace de nidification au printemps pendant la période de reproduction.

Enfin, 350 mètres de haies seront plantés fin prochain au sein d'une exploitation partenaire, grâce à la mobilisation de nos bénévoles et à l'investissement de la Maison Territoriale rurale de Chazay.

Un accompagnement sur les pratiques
Dans le cadre de ce projet, des groupes d'éleveurs ont également été accompagnés par le Centre d'initiation pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CINAR) et LPO. Ces temps d'échanges ont porté sur la gestion de leurs prairies permanentes, des prairies avec une végétation naturelle non semée depuis longtemps, et donc des quantités. Les éleveurs ont suivi des formations à la reconnaissance de la flore des prairies. La culture de plantes médicinales a aussi été abordée : quelle plante médicinale, son présence ou son absence, où il a le plus de fertilité, etc. - ou bien que mettez-vous de belles dans ma parcelle ?

Autant de questions qui remettent la conscience de nos parcelles, et l'impact de ses pratiques sur la biodiversité, au cœur de la gestion d'une exploitation agricole.

Agir conjointement sur les actions concernées, ce projet se poursuivra dans la Montmorillon en 2023-2024 au sein de nouvelles exploitations volontaires.

Morgane Rivet
Formateur à la reconnaissance de la flore des prairies et des haies - CINAR. Photo : Morgane Rivet

Une collaboration entre la LPO et les agriculteurs
Lancé en 2021, avec l'aide de la région Nouvelle-Aquitaine, ce projet mobilise l'ensemble de nos compétences, ainsi que les agriculteurs, les élus, les habitants et les scolaires. Dans chacun des cinq départements concernés en Nouvelle-Aquitaine, une dizaine d'exploitations agricoles ont été accompagnées par une mission pour en compléter de la biodiversité dans leurs pratiques. Dans la Vienne, la LPO a fait le choix d'accompagner des exploitants du Montmorillon, dans le sud-est du département. Ses agriculteurs se sont lancés dans l'entretien : des chemises, des maraichers, des bords, des confortements, une diversité de pratiques innovantes. Un état des lieux de chaque ferme a été réalisé pour recenser les éléments agricoles et évaluer leurs pratiques agricoles : comme les haies, les mares, les haies, les zones humides, etc.

Voir les statistiques et les publications **Booster la publication**

J'aime Commenter Partager

Écrivez un commentaire...

Natura 2000 montmorillonnais

Rechercher

Se connecter

Accueil > Un territoire d'inscription

Forêt et pelouses de Lussac

Le site Natura 2000 « Forêt et pelouses de Lussac » s'étend sur les communes de Lussac-les-Châteaux, Sillars et Chaze et couvre une superficie de 850 ha environ.

La forêt de Lussac constitue le noyau principal du site tandis que des portions de coteaux, de buttes de sables dolomiques, de bois et d'étangs forment de petites unités satellites.

Plusieurs ZNIEFF couvrent la plus grande partie du site en identifiant sa valeur botanique toute particulière ainsi que la richesse de son avifaune. Certaines pelouses sur sables ainsi que l'étang de Lussac font par ailleurs l'objet d'études de protection de biotope instituées pour leur flore remarquable. Enfin, une Zone importante pour la conservation des oiseaux - au titre de la Directive Oiseaux - englobe une partie des buttes dolomiques dans son périmètre.



Zoom sur les pelouses du Lussacois avec l'école primaire de Moulismes (Photo : Stéphanie TROUBAT, LPO)

La charte du site

Le périmètre Natura 2000

Le Document d'Objectif

L'action du trimestre

Quand agriculture rime avec biodiversité

Avec le projet « Aidons les agriculteurs à préserver la biodiversité régionale », la LPO place l'agriculture au cœur de sa démarche régionale et de sensibilisation qui mobilise les acteurs du territoire en faveur de la biodiversité.



Elle est Photo : Rue Adrien

Un accompagnement sur les pratiques

Dans le cadre de ce projet, des groupes d'éleveurs ont également été accompagnés par le Centre d'initiation pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CINAR) et LPO. Ces temps d'échanges ont porté sur la gestion de leurs prairies permanentes, des prairies avec une végétation naturelle non semée depuis longtemps, et donc des quantités. Les éleveurs ont suivi des formations à la reconnaissance de la flore des prairies. La culture de plantes médicinales a aussi été abordée : quelle plante médicinale, son présence ou son absence, où il a le plus de fertilité, etc. - ou bien que mettez-vous de belles dans ma parcelle ?

Autant de questions qui remettent la conscience de nos parcelles, et l'impact de ses pratiques sur la biodiversité, au cœur de la gestion d'une exploitation agricole.

Agir conjointement sur les actions concernées, ce projet se poursuivra dans la Montmorillon en 2023-2024 au sein de nouvelles exploitations volontaires.

Morgane Rivet
Formateur à la reconnaissance de la flore des prairies et des haies - CINAR. Photo : Morgane Rivet



ANIMATION



ASSISTANCE TECHNIQUE



SUIVI DU DOCOB & AMELIORATION DES CONNAISSANCES



SUIVI ADMINISTRATIF



Chartes N2000

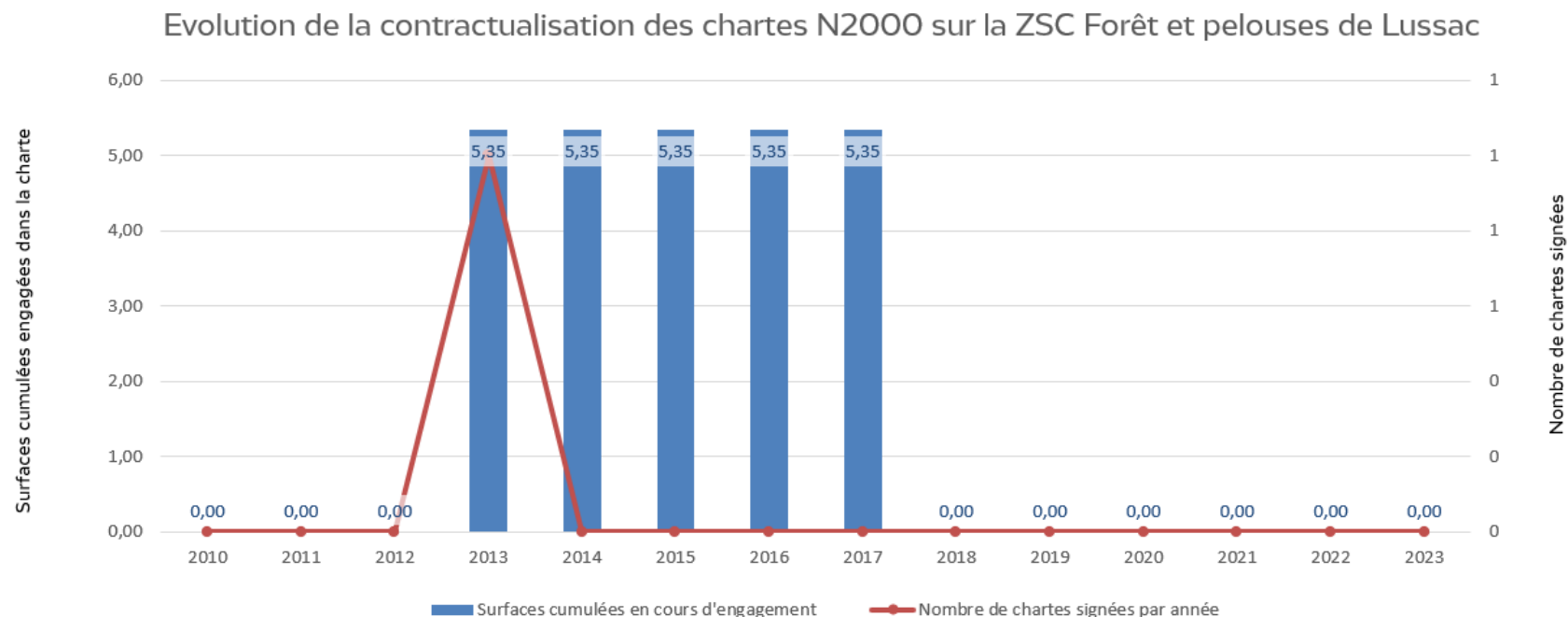
Historique :

- 2013 : CEN sur 5,35 ha de landes, boisement et mares

Outil peu contractualisé sur le site qui se prête davantage aux contrats de gestion

Renouvellement charte CEN à prévoir

Poursuite des rendez-vous dans l'optique de signer la Charte N2000!





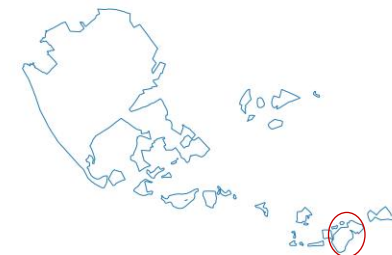
Dépôt 2020

Contrat « Restauration manuelle et mécanique de pelouses calcaires et prairies aux abords de la Grotte de Font Serin » porté par le CPA - CPIE de Lathus

- **Surface concernée** : 2,27 ha
- **Coût** : 4 142 €
- **Actions** : Débroussaillage manuel et mécanique des prairies et pelouses calcaires **par barème**

Problème de périmètre non calé sur les parcelles cadastrales pour prétendre à un contrat Natura 2000 « Gestion pastorale et pose de clôture », éleveur potentiellement trouvé pour valoriser ces parcelles





Dépôt 2020

Contrat « Restauration mécanique et pastorale de pelouses calcaires à la Fouchardière » porté par le Groupement Forestier des Groges

Contrat né d'un partenariat avec l'Alliance Forêt Bois, le propriétaire et la DDT dans le cas du renouvellement du Plan simple de gestion forestière du domaine : parcelle non poussante plantée dans les années 90 en noyers.

- **Surface concernée** : 13,4 ha
- **Coût** : 25 412 €
- **Actions** : Débroussaillage mécanique des prunelliers **par prestation**
- Pose de + de 2km de clôture **par prestation**
- Gestion pastorale **via accord avec un éleveur (non déclarée en SAU)**





2020 (travaux mis en œuvre à partir de fin 2021)

Contrat « Restauration mécanique et pastorale de pelouses calcaires à la Fouchardière » porté par le
Groupement Forestier des Groges





Dépôt 2021

Contrat « Restauration mécanique des pelouses calcaires de la Roche » – porté par la LPO par convention avec le propriétaire

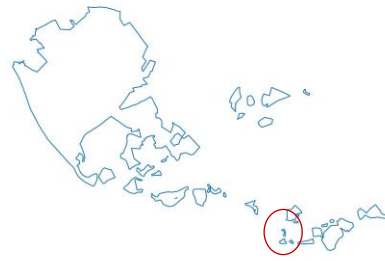
- **Surface concernée** : 1 700m²
- **Coût** : 5 976 € **par prestation**
- **Actions** : Débroussaillage de prunelliers et buis en front de colonisation
Coupe de l'ensemble de la végétation herbacée de la parcelle



AVANT



APRES



Dépôt 2021

Contrat « Restauration mécanique et pastorale des pelouses calcaire de la Borelière » – porté par la LPO par convention avec le propriétaire

- **Surface concernée** : 1,28 ha
- **Coût** : 6 007,76 € **par prestation**
- **Actions** : Débroussaillage pré-pose de clôture et pose clôture **par prestation**

Gestion pastorale **via accord avec un éleveur (non déclarée en SAU)**



Contrats N2000

2023-2024



Transfert de compétence de l'Etat à la Région début 2023

2023 : Appel à projets contrats Natura 2000 était incertain : volonté de l'animatrice de ne pas engager de particuliers ou structures dans des montants importants le temps de la transition

2024 : Pas d'appel à projet contrats N2000

Reprise des contractualisations en **2025**

Contrats portés par le CEN Nouvelle-Aquitaine

Présentation des actions menées sur les parcelles au sein du site Natura 2000



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Contrats N2000

Evolution des dépenses liées à la mise en place de contrats N2000 - ZSC Forêt et pelouses de Lussac



Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

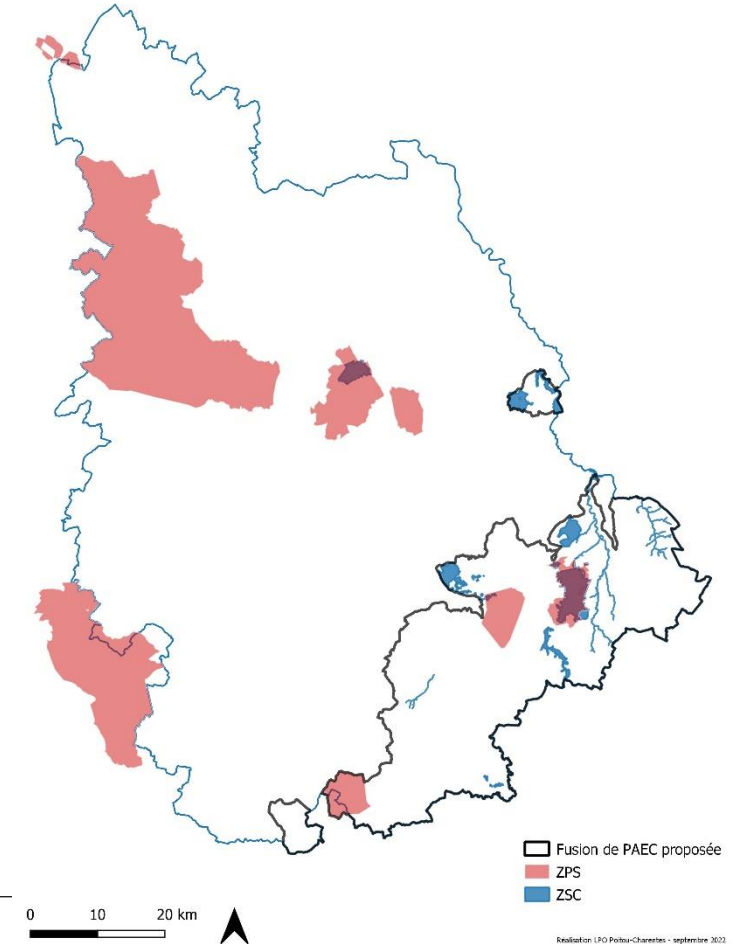
PAEC « Bocage et vallées du Montmorillonnais »

LPO Poitou-Charentes : structure animatrice des MAEC

Chambre d'agriculture de la Vienne : structure opératrice des MAEC



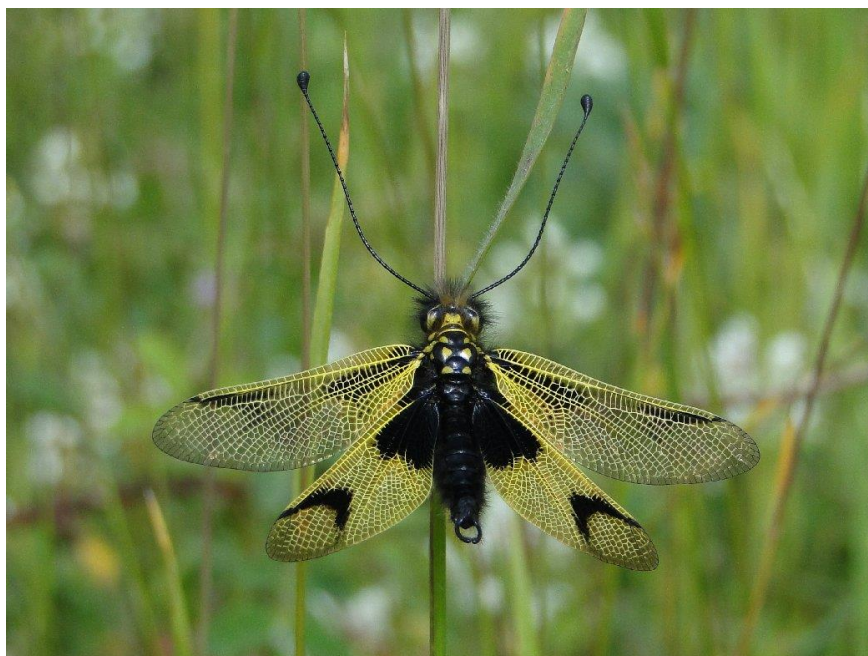
- Réunions d'informations (Lycée agricole de Montmorillon) à destination des exploitants
- Démarchage des agriculteurs
- Rencontre avec l'agriculteur/identification des mesures adaptées
- Rédaction des diagnostics



Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

➤ Les mesures proposées en 2024

Nom de la MAEC	Code mesure	Cahier des charges succinct	Surfaces éligibles	Montants unitaires	
Préservation des milieux humides	MHU1	Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Absence d'intervention mécanique entre le 1 ^{er} décembre et le 1 ^{er} mars afin d'éviter le tassement du sol	Prairies permanentes	150€ / ha	
Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	MHU2	Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Respecter un taux de chargement minimal annuel moyen de 0.2 UGB/ha et maximal de 1.2 UGB/ha Respecter un taux de chargement maximal instantané de 1 UGB/ha entre le 1 ^{er} décembre et le 1 ^{er} mars afin d'éviter le tassement du sol	Prairies permanentes	201,25€ / ha	
Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	CIFF	Implantation d'un mélange graminées-légumineuses au plus tard le 30 septembre de l'année d'engagement Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Interdiction d'intervenir par fauche, broyage ou pâturage entre le 1 ^{er} avril et le 31 juillet La bande / parcelle engagée demeure en prairie temporaire à l'issue de l'engagement	Terres arables, cultures pérennes, Prairie temporaire de moins de 2 ans	652,29€ / ha	
Création de prairies	CPRA	Implantation d'un mélange graminées-légumineuses avant le 15 mai de l'année d'engagement Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Pas de dates imposées dans la gestion mécanique ou du pâturage sur la parcelle La bande / parcelle engagée sera à déclarer en prairie permanente à l'issue de l'engagement	Prairies temporaires de moins de 2 ans semées avant le 15 mai 2024	357,90€ / ha	



Ascalaphe ambré © Jean-Claude Thiaudière

Nom de la MAEC	Code mesure	Cahier des charges succinct	Surfaces éligibles	Montants unitaires	
Protection des espèces niveau 1	ESP1	Mise en défens de 10% de la parcelle en fonction des enjeux identifiés lors de la visite terrain. Entretien de la mise en défens à l'automne. La mise en défens peut changer de place chaque année dans la parcelle en fonction de l'enjeu identifié Absence d'utilisation N, P et K sur la parcelle Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle	Prairies temporaires et permanentes	81,95€ / ha	 Courlis cendré
Protection des espèces niveau 2	ESP2	Absence d'intervention dans la parcelle (pâturage, fauche et broyage) entre le 15 avril et le 20 juin Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans	Prairies temporaires et permanentes	145,08€ / ha	 Cistude d'Europe
Protection des espèces niveau 3	ESP3	Absence d'intervention dans la parcelle (pâturage, fauche et broyage) entre le 15 avril et le 1 ^{er} juillet Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans	Prairies temporaires et permanentes	199,57€ / ha	

Maintien de l'ouverture des milieux	OUV1	Plan de gestion à réaliser par la structure animatrice visant les espèces à éliminer (prunelliers, brachypode, aubépines, ronces etc.), le taux de recouvrement des ligneux à maintenir, la gestion des rejets, les périodes d'intervention. Renouvellement de la parcelle par travail simplifié interdit Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires	Prairies permanentes	152,50€ / ha	 Pelouse calcaire
Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	OUV2	Plan de gestion à faire réaliser par la structure animatrice visant les espèces à éliminer (prunelliers, brachypode, aubépines, ronces etc.), le taux de recouvrement des ligneux à maintenir, la gestion des rejets et du pâturage ou de la fauche, les périodes d'intervention. Renouvellement de la parcelle par travail simplifié interdit Chaque année, valoriser par pâturage au moins 50% de la parcelle Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires	Prairies permanentes	203,75€ / ha	

Entretien des ligneux	IAE1	Réalisation d'un plan de gestion fixant les modalités d'entretien des éléments engagés : outil, période d'intervention, maintien des arbres remarquables, etc. Le cadrage national impose un entretien réalisable uniquement à la tronçonneuse	Éléments ligneux	0,80€ / ml	 Triton marbré mâle
Entretien des mares	IAE2	Réalisation d'un plan de gestion fixant les modalités d'entretien des éléments engagés : outil, type et période d'intervention, etc.	Mares	62€ / mare	

Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Peu de SAU sur le site : environ 36 ha

- ✓ **2 fermes engagées** au sein du périmètre Natura 2000
- ✓ Sur **13,1 ha**

Absence d'intervention entre le 1er avril et le 20 juin
Entretien de parcelles sans intrants ni produits phytosanitaires
Pas de retournement de la parcelle autorisé ou de travail superficiel



Attention : si un agriculteur est engagé en **MAEC système**, il ne peut souscrire que les **MAEC localisées ESP** (retard d'intervention) et **IAE** (entretien des mares et des haies), MHU (prairies humides) non cumulable.

Etude d'incidence Natura 2000

Site N2000	Localisation projet	Projet	Commune	Porteur	Type de dossier	Résultats
Forêt et Pelouses de Lussac	Hors site	Zone d'activités économiques	LUSSAC LES CHATEAUX	Collectivité	IOTA + dérogation espèces pro	Accord avec prescriptions
	Hors site	Manifestation nautique	LUSSAC LES CHATEAUX	Association	Manifestation sportive	Accord
	Hors site	Bassin tampon	LUSSAC LES CHATEAUX	Collectivité	PA	Favorable
	Hors site	Création de forage	LUSSAC LES CHATEAUX	Agriculteur	Cas par Cas	-
	Hors site	Centrale photovoltaïque	LUSSAC LES CHATEAUX	Entreprise	PC	Favorable avec prescriptions
	Hors site	Centrale photovoltaïque	CIVAUX	Entreprise	Contrôle	Conforme
	Hors site	Serres agricoles	CIVAUX	Agriculteur	PC	Favorable
	Hors site	Centrale photovoltaïque	SILLARS	Entreprise	PC + Auorisation défrichement + dérogation espèces protégées + CDPI	Refus
	Hors site	Centrale photovoltaïque	SILLARS	Entreprise	Guichet unique ENR	
	Hors site	Centrale photovoltaïque	SILLARS	Entreprise	Guichet unique ENR	
	En site	Hangar photovoltaïque	SILLARS	Agriculteur	PC	Favorable avec prescriptions



Autres projets – Autre assistance technique et partenariat

**Communauté de
communes Vienne et
Gartempe**



PLUi

Mesures
compensatoires
carrières
IRIBARREN Persac

Acquisition
parcelles pelouses
calcaires par le
CEN



Déviation
Lussac RN147

Appel à projet Nature
et transition
**Région Nouvelle-
Aquitaine**



Accompagnement d'un éleveur
du site sur la greffe et la
plantation d'arbres fruitiers, la
pose de nichoirs, et la
restauration de pelouses
calcaires avec les **Terminales
GMNF du Lycée agricole de
Montmorillon**



Amélioration des connaissances

ANIMATION



ASSISTANCE
TECHNIQUE



SUIVI DU DOCOB
&
AMELIORATION
DES
CONNAISSANCES



SUIVI
ADMINISTRATIF



Suivis des chiroptères de la Grotte de Font Serin



Présentation des résultats par Vienne Nature



ANIMATION



ASSISTANCE TECHNIQUE



SUIVI DU DOCOB & AMELIORATION DES CONNAISSANCES



SUIVI ADMINISTRATIF & FINANCIER





Mise en œuvre du DOCOB



Bilan annuel

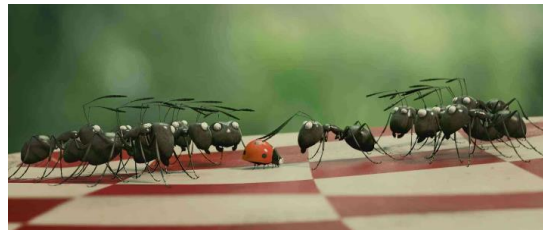


**Réunions / échanges
Services de l'Etat**



Suivi des actions

**Tenue tableau de bord de mise
en œuvre des actions
+ Base de données contacts**



**Échanges avec le réseau
d'animateurs N2000**



**Veille sur les activités
socio-économiques**

Bilan financier de l'année 2023-2024 :

		Animation	Assistance technique	Suivi du site et du DOCOB	Assistance administrative et bilans annuels	TOTAL
Tranche ferme (21/06/2023- 21/06/2024)	Réalisation	11,5 j	14 j	3 j	4,5 j	33 j
	Montant dédié (temps d'animation + actions)	5 950 €	7 000 €	1 500 €	2 250 €	16 700 €
						16 700 € TTC

➔ Financement à 100% par : État + Europe

- Renouvellement des **Chartes** Natura 2000 + auprès des communes
- Travail pour avoir un **périmètre** du site plus cohérent ?
- **Suivi de l'impact du pâturage** sur les pelouses de la Fouchardière et de la Borelière
- **2025** : Contrat de gestion Natura 2000 restauration de pelouses calcaires par mise en place de pâturage au-dessus de la grotte de Font Serin avec le **CPIE de Lathus** ? (cf périmètre) ; **projets de contrats de restauration de landes et de pelouses** à venir.
- Suivi de la repousse de landes (contrats 2018 et 2019) et démarchage propriétaire **Forêt de Lussac** ?
- **Animations scolaires et grand public** en lien avec les communes du site
- **Concours prairies 2025** sur les pelouses calcaires ?
- Et plus encore !





Merci à tous les acteurs, partenaires, propriétaires,... participant à la démarche Natura 2000 et s'engageant pour la préservation du site Forêt et pelouses de Lussac

N'hésitez pas à contacter l'animatrice pour toute question.

